

BRUNEAU Georges
24/03/1890 – 04/06/1919 (29ans)

© Ministère de la défense - Mémoire des hommes
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **Bruneau**
 Prénoms *Georges Auguste Emmanuel*
 Grade *Sergent*
 Corps *117^e Régiment d'Infanterie*
 N° *3059* au Corps. — Cl. *1913*
 Matricule. *103* au Recrutement *Le Mans*
 Mort pour la France le *4 Juin 1919*
 à *Cornet (Sarthe)*
 Genre de mort *Maladie*

Né le *24 Mars 1890*
 à *Cornet* Département *Sarthe*
 Arr' municipal (p' Paris et Lyon), }
 à défaut rue et N°.

Jugement rendu le *D.C.*
 par le Tribunal de
 acte ou jugement transcrit le
 à *Cornet Sarthe*
 N° du registre d'état civil

Cette partie
 n'est pas à remplir
 par le Corps.

101-708-1922. [26434]

Né de Henri Bruneau et de Marie Voisin, mariés à Ceton (61) le 11/06/1889, maréchal ferrant au bourg de Cormes

Il est déclaré Instituteur à Rouez en Champagne (Conlie) sur sa fiche militaire.

Il décèdera 7 mois après la fin de la guerre de problèmes pulmonaires

Grade de Caporal, puis Sergent le 1^{er} avril 1913 à la fin de son service militaire.

Après une période prisonnier en Belgique et en Suisse jusqu'au 25 septembre 1917, il sera ré-incorporé au 117^e Régiment d'Infanterie

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *19* de la liste du canton de la Ferté-Bernard
 Incorporé au *104^e Rég^t d'Infanterie* à compter du *9 Octobre 1913*
 assigné au corps et soldat de 2^e classe le dit jour. Numéro M^e *3059 - 6^e apurval*
 le *21 Avril 1913*. Sergent fourrier le *1^{er} Octobre 1913*
 Maintenu au corps par application de l'article 33 de la loi du 21 Mars 1905
 Renvoyé dans ses foyers le *8 novembre 1913*

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE : *Accordé*. Rappelé à l'activité par suite de la Mob^e g^e du *2 Aout 1914*. Arrivé au *104^e Rég^t d'Inf^{te}* le *3 Aout 1914*. Parti avec le corps actif le *6 Aout 1914*. Blessé et prisonnier le *22 Aout 1914* à *Eshe (Belgique)*. Interné à *Spoteau* hospitalisé en Suisse le *2 décembre 1916*. Rapatrié le *25 sept 1917*. Revenu au J.T.S. de la 4^e Région le *25 sept 1917*. Passé au *117^e Rég^t d'Infanterie* le *2 novembre 1917*.

Proposé pour une pension de retraite de 5^e cl. n° 30 *Extrait du procès verbal de vérification de la 3^e Inspeccⁿ du Mans du 14 Mars 1919* "Embarras pulmonaire avancé, admis à bénéficier de l'article 10 de la loi du 31 Mars 1910. D^o de la Com^m de réforme de la d^eme du *22 octobre 1919*. Reintégré à la subordination le *8 juillet 1922*. **Décédé**, le *4 juin 1919* à *Cornet*

	Armée active.
	Disponibilité et réserve de l'armée active.
	Armée territoriale et sa réserve.
LOCALITÉS SUCCESSIVES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE	
Dates.	Communes
<i>1^{er} Janv 1914</i>	<i>Marig</i>
<i>32 Mars 1914</i>	<i>Marig</i>

Extrait fiche militaire